

Décision

Générale

colonial

Décision n° 639 du 29 septembre 1941 :

n° 639

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 septembre 1941

Numéro JO

n° 538 du 30/09/1941

Date du numéro

30 septembre 1941

TEXTE INTÉGRAL

Le capitaine d'infanterie coloniale hors cadres Lanto, commandant le cercle de Tadjourah et h² peloton méhariste est replacé dans les cadres et mis à la disposition du général commandant supérieur pour compter du 20 septembre 1911. Le lieutenant d'infanterie coloniale Coulet, du bataillon de tirailleurs sénégalais n°1 est placé dans la position hors cadres pour compter du 20 septembre 1941. Il prend, à la même date, le commandement du 2^e peloton méhariste et celui du cercle de Tadjourah en remplacement du capitaine Lanlo. Le lieutenant Coulet prêterait devant le tribunal de 1^{er} instance de Djibouti h² serment prévu par la loi.